

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE
6 AVRIL 2020**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par télé conférence zoom, le lundi 6 avril 2020 à 19h30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette télé conférence zoom.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 20h40 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

ATTENDU que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU que le 5 avril dernier, le premier Ministre prolonge cet état d'urgence jusqu'au 4 mai 2020;

ATTENDU que l'arrêté 2020-004 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU que qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télé conférence zoom.

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par télé conférence zoom.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 710 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(ADOPTION)

2020-04-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard

Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette

Et résolu:

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 2 mars 2020 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 10 mars 2020 et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De madame Audrey Marquis, Docteur du Service vétérinaire mobiles Marquis, nous offrant ses services afin de répondre à la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.
- De monsieur Fabrice Gagnon, directeur et secrétaire de la Commission de toponymie du Québec, nous informant que la Commission de toponymie a officialisé le nom de Gérard-Desrosiers à notre bibliothèque, le 10 mars dernier.
- Madame Sonia Lebel, députée de Champlain, nous informe qu'une aide financière de 800\$ est octroyée pour les activités estivales de l'Agora.
- De la Fondation SSS de l'Énergie, nous sollicitant financièrement afin de leur permettre un important investissement de 135 000\$ pour l'achat de tout matériel essentiel aux unités d'hospitalisation de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.
- De madame Johanne Cossette, citoyenne de la municipalité de Saint-Narcisse et membre du Cercle de Fermières Les Genevoises, nous sollicitant pour une somme de 100\$, afin de leur permettre de faire l'achat d'équipements dans le domaine de la couture. L'acquisition des équipements permettra aux bénévoles de transmettre leur savoir dans divers projets de couture.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Départ de monsieur Alex Gignac Rousseau de l'équipe municipale

Le 19 mars dernier, monsieur Alex Gignac Rousseau a informé monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, de son départ à titre de préposé à l'entretien des espaces verts et qu'il ne sera donc pas disponible pour la prochaine saison estivale. Monsieur Rousseau nous informe également qu'il poursuivra son implication dans l'organisation des Mercredis de l'Agora et de différents spectacles.

Dossier arrérage de taxes

Un dossier a été transmis en regard à la vente pour taxes à la MRC des Chenaux à la date limite de transmission à la MRC des Chenaux.

Déclaration annuelle en matière d'équité salariale

Le 17 mars dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général a complété et transmis en ligne la déclaration annuelle en matière d'équité salariale.

(DÉCLARATION)

Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2019

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous rappelle que nous devons leur faire parvenir notre déclaration annuelle des prélèvements d'eau pour l'année 2019 au plus tard le 31 mars 2020. Cette déclaration a été complétée et transmise par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, le 11 mars dernier.

Bilan annuel sur la qualité de l'eau potable 2019

Le 31 mars dernier le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 a été dressé selon l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable. Tous les utilisateurs desservis par le réseau d'eau potable peuvent consulter le document au bureau de la municipalité, situé au 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse, entre 8h30 et 16h00 du lundi au vendredi.

Rapport annuel d'assainissement des eaux usées

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a officialisé et transmis le rapport annuel d'assainissement des eaux usées pour l'année 2019, le 13 mars dernier. Ce document a été transmis avec l'aide de la plateforme web SOMAEU du ministère.

Protocole Coronavirus Covid-19

Monsieur Guy Gervais, chef pompier de la municipalité de Saint-Narcisse, nous informe qu'il a transmis aux Services incendies des autres municipalités de la MRC des Chenaux, un protocole visant à réduire les risques de contamination au Covid-19 lors d'une entraide et pour les interventions à la caserne de Saint-Narcisse.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), autorisation au dossier des Entreprises J.P.G. Bergeron inc.

La Commission nous informe qu'elle autorise à une fin autre que l'agriculture, soit l'exploitation d'une gravière-sablière et le remblai ainsi qu'un chemin d'accès, d'une superficie approximative de 4,6 hectares, correspondant à une partie du lot 5 190 463. L'autorisation est assujettie à plusieurs conditions et entrera en vigueur qu'au moment du dépôt de garantie de 56 040\$.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), concernant le règlement d'emprunt numéro 2019-12-556 pour des travaux de reconstruction d'une portion de la rue de l'Église

Madame Diane Labbé, directrice de l'information financière du MAMH, nous informe que le règlement numéro 2019-12-556, concernant un emprunt de 391 540\$, a été approuvé.

Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément au dernier alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, informe le Conseil que monsieur Jocelyn Cossette a reçu une attestation de participation à la session de formation sur comportement éthique le 14 février dernier.

(MRC DES CHENAUX)

MRC des Chenaux, adoption du règlement d'emprunt numéro 2020-121

Monsieur Patrick Baril, directeur général, nous informe que le règlement numéro 2020-121, décrétant une dépense et un emprunt de 384 956,504 pour l'achat d'un camion pour la collecte automatique des ordures a été adopté.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste leur a été fournie dans la documentation préalable à la présente rencontre.

2020-04-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois d'avril 2020 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-04

Acceptation de la soumission pour des travaux d'architectes concernant la revitalisation de la façade principale du centre communautaire et ajout d'une rampe extérieure

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire revitaliser la façade de son centre communautaire et y installer une rampe d'accès extérieure;

ATTENDU que la FADOQ de Saint-Narcisse a reçu une réponse positive du programme Nouveaux Horizons pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU que pour la réalisation de ce projet la municipalité doit mandater une firme d'architectes;

ATTENDU qu'une soumission a été demandé à la firme Doucet et Turcotte, Architectes inc.;

ATTENDU que pour la réalisation du projet les honoraires pour approbation des plans préliminaires sont de 800\$, taxes en sus, l'estimation des travaux les honoraires sont de 450\$, taxes en sus, pour la réalisation des documents pour l'étape de soumission les honoraires sont de 2 500\$, taxes en sus, et pour l'étape de documents de construction les honoraires seront au taux de 100\$/heure;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil homologue la soumission réalisée par madame Caroline Doucet, architecte en date du 24 mars 2020.

QUE le document de soumission fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

(ACCEPTATION)

2020-04-05

Acceptation de la proposition du Ministère des Transports du Québec pour la mise en place de deux passages piétonniers

ATTENDU que la municipalité a fait une demande au ministère des Transports pour la mise en place d'un passage piétonniers en mars 2018;

ATTENDU que l'équipe de sécurité routière du ministère des Transports a réalisé une analyse afin de bien cerner la problématique;

ATTENDU que le 11 mars dernier, une rencontre a eu lieu au bureau municipal entre les gens concernés du ministère et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, accompagné de monsieur Michel Larivière, conseiller municipal, afin que ceux-ci présentent l'alternative retenue pour l'implantation de deux passages pour piétonniers;

ATTENDU que l'alternative retenue est d'installer un passage piétonnier du côté Ouest, de la rue du Collège à l'intersection de la Route 352, conditionnellement à l'installation de la part de la municipalité, d'un ilot qui va diriger les véhicules vers une entrée ou sortie. Aussi, un second passage piétonnier sera installé du côté Sud de la route 352 à l'intersection de la rue de l'Église;

ATTENDU que pour les deux passages piétonniers le lignage et les panneaux seront fournis et installé par les membres du Ministère et que l'entretien sera au frais du ministère pour le passage situé sur la Route 352 et au frais de la municipalité pour le passage situé sur la rue de l'Église;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil accepte la proposition du ministère des Transports du Québec, pour la mise en place de deux passages piétonniers telles que présentés sur les photos jointes à la présente.

QUE la municipalité réalisera les travaux demandés par le ministère pour l'installation de la traverse piétonnière situé à l'intersection de la rue Du Collège et de la Route 352.

Adopté à l'unanimité.

2020-04-06

Adoption du règlement 2020-03-558, amendant le règlement numéro 2012-03-484 visant à régir l'utilisation de l'eau potable en y intégrant des articles concernant le compteur d'eau et la facturation

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU que le Conseil désire règlementer les compteurs d'eau et la responsabilité des propriétaires en lien avec l'installation de ceux-ci;

ATTENDU qu'un amendement au règlement numéro 2012-03-484 est alors nécessaire pour ajouter les différents éléments concernant les compteurs d'eau et la responsabilité des propriétaires en lien avec l'installation de ceux-ci;

(À CES CAUSES)

À **CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE le règlement portant le numéro 2020-03-558 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

2020-04-07

Adoption du règlement numéro 2020-03-559 concernant les chiens et abrogeant tout autre règlement concernant les chiens

ATTENDU l'adoption d'un règlement provincial concernant l'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

ATTENDU que le Conseil municipal considère qu'il y a lieu d'adopter un règlement concernant les chiens, afin de bonifier celui adopté par le gouvernement provincial;

ATTENDU que ce règlement abroge tout autre règlement concernant les chiens;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le règlement a été déposé à la séance du 2 mars 2020;

À **CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2020-03-559 soit et est adopté.

2020-04-08

Offre de visibilité dans le dépliant promotionnel du Parc de la rivière Batiscan

ATTENDU que la réception d'une offre du Parc de la rivière Batiscan nous sollicitant pour une visibilité au coût de 650\$, taxes en sus, dans la nouvelle brochure du Parc 2020 lequel est distribué en 12 000 exemplaires sur le territoire du Québec ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse est très sensible au développement du Parc, un joyau qui fait notre fierté;

ATTENDU que la municipalité n'est pas une entreprise qui a besoin de visibilité pour offrir un ou des produits, elle veut cependant s'associer au Parc en l'appuyant financièrement pour atteindre ses objectifs et lui offrir en plus, la publicité des activités qui se réalisent sur notre territoire dans le but de meubler le séjour des utilisateurs du Parc;

À **CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le Conseil accepte de défrayer un montant de 650\$, taxes en sus, pour un encart publicitaire dans la nouvelle brochure 2020 du Parc de la rivière Batiscan.

Adopté à l'unanimité.

(MODIFICATION)

2020-04-09

Modification du taux d'intérêt et pénalité décrété pour l'année 2020 applicable aux sommes due à la municipalité de Saint-Narcisse pour l'année 2020 seulement

ATTENDU que l'article 981 du Code municipal du Québec prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme à la Municipalité est de 5 % par année et que la Municipalité n'a pas décrété un taux différent par résolution;

ATTENDU que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu (par règlement ou au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun);

ATTENDU que la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour l'année 2020 seulement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le taux d'intérêt et pénalité applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Narcisse vise uniquement les sommes dues pour l'année 2020 qui demeure impayée en date du 21 mars 2020 est établit 0 % par année ;

QUE ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au premier juillet 2020.

Adopté à l'unanimité.

2020-04-10

Embauche d'une nouvelle ressource pour l'entretien des espaces verts et autres travaux

ATTENDU que monsieur Alex Gignac Rousseau, est à l'emploi de la municipalité depuis quelques années, pour l'entretien des espaces verts et autres travaux;

ATTENDU que monsieur Rousseau nous a fait part de son intention de quitter son emploi à compter de la période printanière et de laisser place à une nouvelle ressource pour l'exécution de son travail pour la période estivale 2020;

ATTENDU qu'un concours a été publié dans l'info municipal pour l'offre de travail saisonnier;

ATTENDU que suite à ce concours, la municipalité a reçu un seul curriculum vitae de candidat intéressé par cet emploi;

ATTENDU que monsieur Yves Brouillette est très intéressé par ce travail et semble un candidat très intéressant pour ce poste, selon l'analyse de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général;

ATTENDU que monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, recommande l'embauche de monsieur Yves Brouillette, pour l'entretien des espaces verts et autres travaux;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur Yves Brouillette pour l'entretien des espaces verts et autres travaux, au taux horaire de la classe 4, échelon 1, de la grille salariale municipale, selon la recommandation de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-11

Ratification de la décision prise par le directeur général concernant fermeture du bureau municipal au public

ATTENDU que dans le contexte actuel de pandémie il est préférable d'empêcher le public d'avoir accès au bureau municipal;

ATTENDU que le 18 mars dernier, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, a informé monsieur Guy Veillette, maire, de son intention de fermer l'accès du bureau municipal au public, en assurant cependant la continuité des services municipaux;

ATTENDU que monsieur Guy Veillette, maire, a appuyé cette intention de fermeture;

ATTENDU que depuis le jeudi, 19 mars dernier l'accès au bureau municipal est fermé au public, et ce, pour un temps indéterminé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil ratifie la décision de Stéphane Bourassa, directeur général, et de monsieur Guy Veillette, maire, d'avoir pour un temps indéterminé, fermé l'accès du bureau municipal au public.

Adoptée à l'unanimité.

2020-04-12

Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales, reddition des comptes

ATTENDU que le ministère des Transports nous a versé une compensation de 215 242\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale, Volet entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité.

(CLÔTURE)

2020-04-13

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h15.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général